COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 2 novembre 2026

HAUSSE DU PRIX DE PART POUR LA SCPI CRISTAL LIFE

Inter Gestion REIM annonce une nouvelle revalorisation de sa SCPI CRISTAL Life : le prix de souscription de la part passe de 208 € à 210 € à compter du 2 novembre 2026. Il s'agit de la quatrième hausse depuis son lancement en 2021, portant la progression cumulée du prix de part à 5%.

Cinq ans après son lancement, CRISTAL Life poursuit sa dynamique de développement, portée par une stratégie d'investissement axée sur la constitution d'un patrimoine immobilier paneuropéen diversifié. Celui-ci se compose d'actifs répondant aux besoins essentiels du quotidien (santé, commerce, logistique, bureau et hôtellerie), sélectionnés grâce à une approche rigoureuse fondée sur la qualité des emplacements et des locataires ainsi que sur les perspectives de revenus locatifs à long terme.

Avec un portefeuille de 49 actifs et une capitalisation de près de 460 M€ au troisième trimestre 2026, la SCPI des besoins essentiels confirme sa place parmi les acteurs majeurs des SCPI diversifiées. En 2025, elle a par ailleurs enregistré un taux de distribution de 6,54%(1) et une performance globale annuelle de 7,51% (2). Son prix de souscription, désormais fixé à 210 €, est toujours inférieur de 6,37% à sa valeur de reconstitution de 224,29 €.

« *Cette quatrième revalorisation marque une nouvelle étape dans le développement de CRISTAL Life et traduit notre volonté d'accompagner la valorisation du patrimoine dans la durée. Notre ambition demeure inchangée : rechercher un équilibre entre distribution*

de revenus et valorisation du patrimoine, sans céder à une logique de performance à court terme », précise **Bruno Aleixo, Fund Manager chez Inter Gestion REIM.**

Rendements non garantis. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les valeurs présentées sont établies au 30/09/2026.

(1) Le Taux de Distribution de la SCPI est la division du dividende brut, avant prélèvement libératoire et autre fiscalité payée par le fonds pour le compte de l'associé, versé au titre de l'année n (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées) par le prix de souscription au 1er janvier de l'année n. En 2025, la part non récurrente des dividendes, résultant d'un recours occasionnel au report à nouveau, est de 0%. Sur le total de la distribution intervenue au cours de cette même année, la part de revenus financiers est de 2,17% et la part de fiscalité payée par le fonds pour le compte de l'associe est de 5,20%.

(2) La Performance Globale Annuelle (PGA) correspond à la somme du taux de distribution de l'année N et de la variation du prix public de souscription, entre le 1er janvier de l'année N et le 1er janvier de l'année N+1, pour les SCPI à capital variable.

AVERTISSEMENT
Les investissements passés ne préjugent pas des investissements futurs.

Avant de prendre toute décision de placement en SCPI, l'investisseur est invité à prendre en considération les éléments suivants concernant :

- L'investissement en parts de SCPI constitue un investissement immobilier indirect, réalisé au travers d'un placement collectif.
- Il s'inscrit dans une perspective de long terme et ne saurait être envisagé que sur une durée minimale recommandée de dix ans.
- Il présente notamment un risque de perte en capital ainsi qu'un risque de liquidité.
- La Société de gestion ne garantit aucun objectif de rentabilité, les résultats de ce placement (revenus et évolution du prix de la part) dépendant directement de la conjoncture économique et du marché immobilier et pouvant varier à la hausse comme à la baisse.
- Les revenus futurs sont soumis à la fiscalité applicable, laquelle dépend de la situation personnelle de chaque investisseur.
- L'ensemble des documents réglementaires (note d'information, document d'informations clés, statuts, bulletins de souscription, dernier bulletin trimestriel d'information et dernier rapport annuel) est disponible gratuitement en langue française auprès d'Inter Gestion REIM ou sur www.inter-gestion.com.

À propos d'Inter Gestion REIM

Inter Gestion REIM est une Société de gestion de portefeuille créée en 1990 et réglementée par l'AMF. Elle est spécialisée dans la création et la gestion de fonds immobiliers. S'appuyant sur une longue expérience et des « savoir-faire métiers » reconnus, Inter Gestion REIM poursuit sa conquête de nouvelles parts de marché avec la volonté d'innover et de satisfaire ses clients, particuliers et institutionnels.
Inter Gestion REIM commercialise une offre d'épargne immobilière indirecte avec notamment les SCPI CRISTAL Rente, CRISTAL Life et CRISTAL Care, et gère un patrimoine de plus d'1 milliard d'euros réparti en France et en Europe.

Contacts presse – Agence FARGO-SACHINKA
Yaëlle BESNAINOU : ybesnainou@fargo-sachinka.com - 06 16 83 45 18
Aliaksei KASYANENKA : akasyanenka@fargo-sachinka.com - 06 46 60 00 98